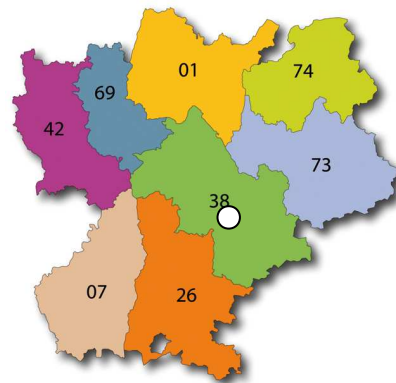




# L'EVALUATION PARTICIPATIVE DE L'AGENDA 21 DE L'OPAC 38

## L'OPAC 38

L'OPAC 38 assure la gestion de plus de 23 000 logements répartis sur le département de l'Isère et quelques communes du Rhône (au total, plus de 280 communes). Pour offrir des logements de qualité aux populations les plus démunies, l'OPAC 38 s'attache à mettre en place des démarches centrées à la fois sur un volet social, cœur de sa mission - maîtrise des charges et de la demande en énergie des locataires - et sur un volet environnemental - opérations de gestion des dépenses énergétiques et d'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Cet engagement se traduit dès 1995 par une politique énergétique et environnementale globale rendue possible grâce à une réflexion sur le couple loyer+charge et le soutien européen. En 2002, l'OPAC 38 engage son Agenda 21 associant trois populations : les locataires (environ 56 000 habitants), les partenaires institutionnels et économiques (collectivités, entreprises...) et le personnel de l'OPAC 38 (environ 470 salariés).



## A l'origine

La démarche d'Agenda 21 lancée en 2002 a donné lieu à la mise en place d'étapes visant à dresser un diagnostic au regard du développement durable ; apporter aux locataires une information sur les comportements responsables et économes ; partager une culture commune au sein de l'OPAC 38 ; définir un plan de 95 actions en concertation avec les habitants (250 personnes ont participé).

4 axes du plan d'actions résument les ambitions : construire, réhabiliter, adapter, anticiper, gérer ensemble, inscrire les comportements dans les logiques collectives, verdier l'entreprise.

Très vite le besoin de suivi du plan d'actions et de l'évaluation des actions mises en œuvre s'est fait sentir. Les habitants étaient en attente de résultats. Le bilan carbone a été choisi pour mesurer l'avancement sur le volet environnemental. Il fallait mesurer l'avancement sur les autres volets de l'Agenda 21.

En 2006, l'OPAC 38 rejoint le groupe régional de collectivités et d'organismes les plus avancés dans leur Agenda 21 et animé par Rhônalpénergie-Environnement sur l'évaluation participative.

## Objectifs du projet

- 1/ Comprendre les résultats effectivement obtenus grâce à l'Agenda 21, à terme réorienter les actions de l'Agenda 21, en abandonner, en ajouter ;
- 2/ Donner du sens à ce que l'on fait et mieux communiquer ;
- 3/ Mobiliser les acteurs et les partenaires et produire du changement dans les pratiques.

## Et si c'était à refaire ?

« L'évaluation demande un délai de 3-4 ans de réalisation des actions pour avoir de la matière à évaluer. Déjà, beaucoup d'actions sont entrées dans les pratiques ou la réglementation. En 2008, le nombre de volontaires pour constituer le groupe d'évaluation participative a été jugé trop faible. Le principal problème est d'associer et mobiliser les gens. Nous avons donc sollicité des personnes et nous leur avons demandé de s'engager dans la durée. En effet, ce qui est difficile c'est que l'évaluation est une notion technocratique. Il faut rassurer les habitants sur ce qu'est l'évaluation. A plus long terme, les recommandations issues de l'évaluation alimenteront le diagnostic initial pour une reprise de l'Agenda 21. »

Benoît JEHL, Agitateur Environnement.

## Points forts

- Un dispositif d'évaluation participatif
- Des outils pour le suivi et la collecte des données
- Des avis évaluatifs et des recommandations
- Un engagement moral des participants



## Principales étapes

- 1995 : politique énergétique et environnementale
- 2002 : délibération du CA pour élargir la politique à une démarche d'Agenda 21
- 2002 : le diagnostic
- 2003 : la concertation (enquête, Forum, vidéos paliers)
- 2004 : Publication de l'Agenda 21
- 2003-2006 : Rénovation de la résidence Henri Wallon primée au concours « énergies d'aujourd'hui Rhône-Alpes » 2005.
- 2006 : participation au groupe régional sur l'évaluation participative et à la formation organisée par le CNFPT en partenariat avec RAEE.
- 2007 : la démarche Agenda 21 est primée au concours « énergies d'aujourd'hui Rhône-Alpes » dans la catégorie démarches exemplaires.
- 2008 : la C3E (commission Europe Evaluation Environnement) décide de lancer un projet d'évaluation de l'Agenda 21
- 2008 : Réalisation du Bilan Carbone® de l'OPAC 38 pour les années 2005 et 2007

## Acteurs impliqués

- salariés,
- administrateurs,
- habitants,
- acteurs économiques et institutionnels

## Contact

OPAC 38  
M. Benoît JEHL, Agitateur Environnement  
47, avenue Marie Reynoard  
38035 GRENOBLE CEDEX 2  
04 76 20 50 50

## Aller plus loin...

- [www.opac38.fr/](http://www.opac38.fr/) rubrique développement durable
- page évaluation du site [www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org)

## Quelques réalisations et indicateurs clés

### ■ Un dispositif d'évaluation participatif :

- **Le pilote** de la démarche d'évaluation est la Commission Europe Energie Environnement (C3E) regroupant salariés et administrateurs de l'OPAC. Cette commission, sur proposition du groupe participatif de l'Agenda 21, commande l'évaluation à la Direction Développement Durable et Europe (DDDE). Il définit le champ de l'évaluation c'est-à-dire pose la ou les questions et cerne les actions concernées.
- **Le groupe d'évaluation participatif (GEP)**, réunit par la DDDE conduit l'évaluation : il rend, à la C3E, un avis évaluatif et ses préconisations pour l'amélioration continue. 10 à 12 personnes représentant des salariés, des habitants et des volontaires se réunissent alors 1 fois par mois sur 6 mois.
- **Le groupe participatif de l'Agenda 21** (ou Forum 21), réunit 30 à 60 personnes – habitants, acteurs économiques et institutionnels. Ce groupe discute des avis rendus par le groupe d'évaluation. Les avis du GEP sont alors enrichis avant d'être rendus à la C3E.
- **L'animateur des travaux** est un cabinet extérieur commandité par la DDDE. Il a pour mission d'animer les réunions de travail sur l'évaluation et de synthétiser les débats.

■ **Des outils pour le suivi et la collecte des données** : chaque année la Direction Développement Durable et Europe (DDDE) met à jour avec les services concernés un tableau de bord de suivi des actions : mise en œuvre, état d'avancement. Elle auditionne les responsables des actions concernées par la question évaluative. Elle recherche et apporte au GEP les données qu'elle est à même de produire en rapport avec la question.

■ **Des avis évaluatifs et des recommandations** : l'évaluation précise les objectifs et les indicateurs manquants. Elle conduit à avoir une vision stratégique plus large.

• **Répondre au défi énergétique** : c'est le champ d'évaluation choisi en 2008. Les questions posées concernant cet objectif de l'Agenda 21 touchaient aux effets des actions sur la diminution des consommations énergétiques et les charges induites, sur le budget des ménages et de l'OPAC 38, sur le confort dans les logements, sur la qualité de vie des habitants. Au regard des moyens affectés à chacune des actions, quelles sont celles qui ont les effets les plus significatifs sur la réduction des consommations, la réduction des charges de l'OPAC 38 et des locataires ?

Les avis ont permis de mettre en avant des réductions de charges, l'amélioration du confort des logements, un manque de moyens financiers affectés, une augmentation des loyers... par exemple.

Les recommandations ont été regroupées autour des problématiques essentielles révélées par les avis. Elles concernent les outils de suivi et l'information, la gestion patrimoniale, l'amélioration du confort et de l'efficacité globale des investissements, l'impact des actions sur les charges et le loyer.

• **L'appropriation par les acteurs** : ce thème est celui retenu pour l'année 2009-2010. Les questions posées concernent l'efficacité des actions (rapport résultats/objectifs) - les formations ou sensibilisations produisent-elles un changement des pratiques quotidiennes en faveur de l'environnement ? Sont-elles accessibles à tous et touchent-elles le plus grand nombre ? D'autres questions touchent à leur utilité (rapport effets / besoins) - étant donné les évolutions du contexte, ces actions restent-elles légitimes pour un bailleur ? Ne sont-elles pas redondantes, voir contradictoires avec d'autres vecteurs de sensibilisation ?

■ **Un engagement moral des participants** : pour émettre un avis les membres du GEP doivent connaître les objectifs, les résultats attendus, les financements, les actions, leurs résultats, les maîtres d'œuvre, ... Aussi, ils adoptent des règles de participation active et dans la durée qui conditionnent la prise en compte de la pluralité des points de vue et la pertinence de l'avis, d'écoute, de respect et de discrétion pour se concentrer sur l'action sans procéder au jugement des personnes.



Fiche téléchargeable sur :

[www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org) (moteur de recherche : Démarche de développement durable / Evaluation)

Document réalisé par :

**RHONALPENERGIE**  
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon  
Téléphone : 04 78 37 29 14  
Courriel : [raee@raee.org](mailto:raee@raee.org)  
Internet : [www.raee.org](http://www.raee.org)

Avec le soutien de :

**Rhône-Alpes**  
Région